

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 597 Vœu relatif à la politique de prévention et de jeunesse.

Rattaché à la délibération 2018 DPSP 10 - Subventions (95 988 euros) et conventions avec 11 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les évènements dramatiques de ces dernières semaines à Bagnolet, aux Lilas, à Paris concernant des violences ou des morts de jeunes isolés ou en bande ;

Considérant que dans Paris même, le ministère de l'Intérieur a dénombré 40 bagarres de bandes pour la seule année 2017, et ce bilan terrible : 3 morts et 109 blessés ;

Considérant que toutes les études comme l'expérience des Travailleurs sociaux, de la Police et de la Justice révèlent que sont impliqués dans ces violences des mineurs de plus en plus jeunes ;

Considérant que cette question d'une jeunesse doit nous interpeler et nous demande de chercher des réponses nouvelles au-delà du soutien de la Ville de Paris aux associations et aux projets concernant la jeunesse comme le montre encore notre conseil de novembre à travers les contrats jeunesse dans les arrondissements, tout comme le Plan Parisien pour l'autonomie des jeunes, l'engagement dans la prévention spécialisée ou encore la politique vis-à-vis des quartiers prioritaires ;

Considérant que les fausses solutions que certains préconisent, concernant le malus des peines selon le lieu de l'acte ou encore une fois la mise en cause des principes l'ordonnance de 45 pour les mineurs ou bien encore l'idée de la majorité pénale à 16 ans sont démagogiques ou électoralistes ;

Considérant que la dernière étude sur la jeunesse parisienne réalisée par l'APUR date de 2012 ;

Considérant que la politique de Paris vis-à-vis de sa jeunesse doit se renforcer par l'Éducation Populaire le plus en amont possible impliquant l'ensemble des acteurs en relations avec les jeunes (familles, habitant·e·s, etc...) ;

Considérant qu'il faut dépasser la segmentation des interventions sur le terrain ;

Considérant le rôle que la ville de Paris joue dans la prévention primaire en organisant le temps périscolaire et des vacances ainsi que l'aide au sport ;

Considérant que compte tenu des derniers évènements il faut engager une réflexion élargie à tous les acteurs pour envisager le renforcement des politiques de prévention primaire et spécialisée et la synergie des différents intervenants municipaux et associatifs intervenant dans le domaine de la jeunesse ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de Gauche,

Émet le vœu :

- Que soit mise en place une « mission Jeunesse » visant à analyser les actions menées et une réflexion sur les nouvelles modalités d'intervention pouvant répondre à la situation actuelle au-delà de la répression des faits délictueux.